

**Département
de Maine-et-Loire**

Procès verbal

COMMUNE

Du 20 Juillet 2017

du

Coudray-Macouard

L'an deux mil dix sept 20 juillet à vingt et une heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire publique sous la présidence de Madame AUVINET Françoise.

Etaient présents : AUVINET Françoise, JUIN Gilles, LEROY François, HERGUE Eric, CLERGEAU Natacha, SCHOTT Laurence, BOUET Alain, COLONNIER Jacky et CANTEAU Denis

Absents : THOREAU Marie et ALLARD Yves
Marie Thoreau a donné pouvoir à Natacha Clergeau

Il a été procédé, conformément l'article L2121-15 du code Général des Collectivités Territoriales, la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil municipal Marie Thoreau ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 11 juillet 2017

Mme Auvinet demande à l'ensemble des conseillers s'ils ont des remarques à formuler sur le procès verbal du dernier conseil municipal. Aucune remarque n'est apportée.

1- DEVIS TRAVAUX VOIRIE PETITE RUE DE LA MOTTE

Afin d'éviter une mise en concurrence globale pour le comblement de plusieurs rues, il est convenu de solliciter un devis séparé pour chaque rue et de contacter 3 entreprises. Les entreprises TPPL et ATP avaient proposé un devis pour la Petite Rue de La Motte et la rue Traversière.

2- DEVIS TRAVAUX SANITAIRES PUBLICS

Devis Entreprise Brossay'lec

	Montant HT	Détails option
Option 1	1196.70	Avec nouvel habillage
Option 2	897.10	Avec ancien habillage

	Montant HT	
Pose d'un lave main sanitaires Handicapé	340.20	

Devis entreprise BOUET SAUMELEC

	Montant HT	Montant TTC
Réparation Sanitaires et pose d'un lave main	1428.25 €	1713.90 €

Mme le Maire présente à son conseil municipal les différents devis concernant les travaux de réparation des sanitaires publics place de la Douve.

Après discussion et délibération, le conseil municipal par 8 voix pour et 2 abstentions :

VALIDE les devis BROSSAY'LEC pour un montant total de 1536.90 €

AUTORISE Mme le Maire à signer les devis

3- DEVIS DESHERBEUR A EAU CHAUDE

Eric Hergue présente les devis de de Jardi Center et Eliatec et précise que le devis de Jardi Center intègre, à titre gracieux, 1 rampe, 1 bidon de détartrant, la livraison, la mise en route et la formation.

<i>Devis Entreprises</i>	<i>Montant HT</i>
JARDI CENTER	12 900 €
ELIATEC	16 578.48 €

Madame le Maire présente aux membres du conseil présents les devis concernant l'achat du desherbeur à eau chaude, matériel acquis en mutualisation avec les communes d'Artannes sur Thouet, Courchamps et Saint Just sur Dive.

Après discussion et délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

VALIDE le devis de l'entreprise Jardi Center pour un montant HT de 12 900 €

AUTORISE Mme le Maire à signer le Devis

AUTORISE Mme le Maire à régler la facture au budget commune

AUTORISE Mme le Maire à demander les participations aux communes citées ci-dessus.

4- DEMANDE DE SUBVENTION CASLD

Madame le Maire indique aux membres du conseil municipal présents qu'il est possible de demander une subvention auprès des services de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire pour les travaux d'accessibilité.

Après discussion et délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

AUTORISE Mme le Maire à établir et signer le dossier de demande de subvention auprès de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire.

5- CONVENTION INTERCOMMUNALE MISE EN PLACE TRANSPORT

Madame le Maire présente à son conseil municipal la convention intercommunale pour la mise en place d'un transport entre les écoles et les centre aérés.

Cette convention est établie entre Chacé, Varrains, St Cyr en Bourg, Brézé, Artannes sur Thouet et le Coudray Macouard, pour organiser un service transport par car pour le déplacement des enfants au départ de chaque école communale à destination du centre aéré d'Artannes sur Thouet dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires.

La présente convention est conclue pour une durée d'une année scolaire soit du 04.09.2017 au 06.07.2018.

Après discussion et délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

VALIDE la convention intercommunale

AUTORISE Mme le Maire à signer la dite convention.

6- CONVENTION MISE EN PLACE MACHINE A PAIN

Mme le Maire présente à son conseil municipal la convention rédigée pour l'installation de la machine à pain place de la poste, en partenariat avec la boulangerie de Distré.

Cette convention détermine le coût qui sera facturé mensuellement à Mr Gautier, Boulanger de Distré pour la fourniture de l'électricité.

Après discussion et délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

AUTORISE Mme le Maire à signer la convention.

AUTORISE Mme le Maire à émettre un titre exécutoire mensuel de 20 euros pour le règlement des frais électriques

ANNEXE la convention à la présente délibération.

QUESTIONS DIVERSES

A/ Convention avec la mairie de Saumur pour l'instruction du droit des sols (en Annexe)

Madame le Maire présente aux membres du conseil municipal présents la convention de prestations du service application du droit des sols pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol. Cette convention est établie pour la période du 1^{er} juillet 2017 au 31 décembre 2017 entre la commune et la mairie de Saumur.

Après discussion et délibération, le conseil municipal par 7 voix pour 1 voix contre et 2 abstentions :

VALIDE la convention de prestation

AUTORISE Mme le Maire à signer ladite convention.

ANNEXE la convention à la présente délibération.

B/ Convention centre social mise à disposition du local

La convention sera présentée lors d'un prochain conseil municipal

C/ Journées du patrimoine

Des visites guidées seront organisées dans le village les après-midi pendant les journées du patrimoine (16 et 17 septembre). Un courrier sera adressé aux propriétaires de maisons ou jardins remarquables et les producteurs - artisans locaux pour les associer à cette manifestation, une réponse leur sera demandée pour le 1^{er} septembre.

D/ Elections sénatoriales en septembre

Le préfet a lancé un appel aux volontaires pour tenir le bureau de vote à Angers : aucun volontaire ne s'est manifesté parmi les conseillers municipaux du Coudray Macouard.

A 22h10, les sujets étant épuisés, Mme le Maire lève la séance.